



Les trois § du Syndic : pont, chaussées et... giratoire. Bis!

La fermeture de la frontière a toujours été un événement exceptionnel et tout de même récent, puisque depuis 1564, il n'y en a eu que quatre fois au siècle dernier.

En 1914, les Français établissent une douane à Crassier, qui auparavant n'existait qu'en bordure des zones franches, afin d'éviter la désertion des jeunes conscrits. Puis rebelote en juin 1940, mais cette fois ce sont les Allemands qui bouclent la frontière traversable seulement avec un «Ausweis». En 1956, la frontière est refermée pour cause de fièvre aphteuse, zoose bovine. Précaution inutile, puisque tous les troupeaux de la région ont dû être abattus. Aujourd'hui cette maladie est éradiquée. Enfin, et tout le monde s'en souvient, la frontière est de nouveau fermée pendant la pandémie de coronavirus 19 en mars 2020!

A sa réouverture quelques mois après, beaucoup m'ont dit avec le sourire et sous forme de boutade «Ah quelle belle

période on a vécue, quelle tranquillité, il faut fermer la douane!» Je leur rétorquai qu'elle était déjà quasiment fermée, alors on me répondait: il faut faire sauter le pont!

Bien sûr ce sont les habitants du centre qui faisaient cette proposition, mais pas seulement! Mais assurément je ne l'ai pas entendue de la bouche de nos commerçants. Mais encore une fois, à ce moment-là, tous me l'ont dit sur le ton de la plaisanterie!

Or depuis qu'ont paru dans ce même journal, mes lignes décrivant tous les travaux attendus sur le tronçon douane-giratoire des Pralies, beaucoup m'ont à nouveau interpellé, mais de manière beaucoup moins fantaisiste! C'est aujourd'hui le plus sérieusement du monde que certains de mes concitoyens me disent: «il faut faire sauter le pont!».

Rien que ça!

Il ne faut, hélas, pas rêver! Même, et il faut bien le concéder, si nos villages-

frontière ne sont plus adaptés à un trafic exponentiel, le Canton et la Confédération n'envisageront jamais une suppression d'une pénétrante historique en Suisse. Les douanes ont bel et bien fermé quelques chemins vicinaux sur La Rippe, mais la porte d'entrée de Crassier reste essentielle dans les échanges actuels dans notre région. La vision de la Municipalité reste donc d'actualité: dissuader les frontaliers ou autres d'utiliser notre village (rue de la Tour – route de l'Ancienne scierie) par des contrôles de vitesse répétés le plus souvent possible et la construction d'un giratoire à l'intersection route de Genève – route de Nyon. Gêner d'un côté et fluidifier d'un autre! Ce bien-sûr, sans oublier des aménagements tels que feux ou revêtements phono-absorbants sur la route de Nyon!

Le trafic avec les Gaulois doit être maintenu, Crassier n'est pas un village romain irréductible!

Crassier paré pour Noël

La Municipalité adresse ses remerciements chaleureux à la Commission du sapin ainsi qu'à l'équipe des décorateur-rices pour les nombreuses et splendides décorations qui embellissent notre village pour les fêtes de fin d'année!

Entretien hivernal

Avec Alexandre Berlie, arboriculteur à Crassier, à la grosse lame et Ralph Elmer, notre employé communal à la petite lame, la neige peut tomber quand elle veut: ils sont prêts.

Le déneigement des routes communales se fait de la manière suivante: d'abord les axes principaux, puis les chemins secondaires, les trottoirs et les places. Enfin, dans la mesure du possible, les chemins privés (tel le chemin du Jura, par exemple) seront aussi déneigés.

Afin de faciliter les promenades, les chemins campagnards sont aussi déneigés. Cependant pour les amateurs de neige



qui crisse sous les pas, le tronçon qui relie rue de la Tour et chemin de Marly reste enneigé.

Enfin, pour des raisons de développement durable, le salage restera modéré, suivant l'adage «aussi peu de sel que possible, mais autant que nécessaire»!

👉 Mon beau sapin...

Roi des forêts et des places publiques!

Il se dit que si la population assistait à l'abattage des animaux, il se mangerait moins de viande!

En serait-il de même avec les arbres? Car les magnifiques sapins érigés par milliers dans le monde ont bien dû être abattus! Et au moment où n'importe quel arbre, n'importe quel arbuste fait l'objet d'une protection parfois exagérée, on peut se demander jusqu'à quand l'on pourra abattre sans vergogne l'emblème de Noël, pourtant d'origine païenne. D'essence germanique, le sapin était le symbole, avec ses aiguilles persistantes, du maintien de la vie en les heures les plus sombres de l'année.

Mais, et si même l'allégorie est un peu osée, ne pourrait-on dire que, comme le sapin du Jura qui a dû être abattu pour renaître dans la lumière, l'Enfant dont on fête la renaissance a finalement dû être crucifié pour être La lumière?



Ci-dessus, la photo de l'abattage du sapin, opération délicate s'il en est, puisqu'il faut faire glisser l'arbre abattu sur un autre, afin que la pointe ne soit pas cassée! Que la Commission du sapin soit ici remerciée.

👉 Les habitant-e-s de Crassier ont participé à l'élaboration du plan climat communal

Comme cela avait d'ores et déjà été annoncé ces derniers mois, la Municipalité a décidé de lancer la mise en place d'un Plan climat communal. Ce plan a pour but de fixer un cadre clair à la politique environnementale de la commune. Mais il a également pour vocation de donner une place importante à la population dans son élaboration.

Ainsi, les habitant-e-s de Crassier ont pu s'exprimer sur ce plan climat à travers un sondage puis, lors d'un atelier partici-

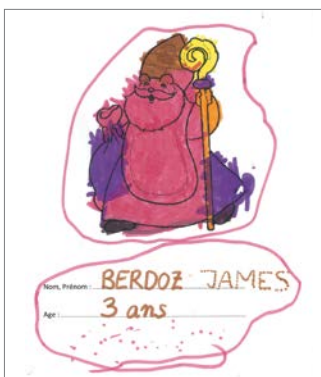
patif qui a eu lieu le 05 décembre dernier dans la salle communale. Les discussions qui se sont tenues lors de cet atelier ont été très riches; la Municipalité remercie vivement l'ensemble des participant-e-s!

Pour rester informé sur le Plan climat communal, une seule adresse: www.crassier.ch! Ou en scannant ce QR code.



👉 Le Saint-Nicolas est venu à Crassier

Ce dimanche 10 décembre, le Saint-Nicolas est venu à Crassier, sur la place du Lien... pour le plaisir de chacun-e!



Parlez-vous français, romand ou patois ?

Le patois local a ceci d'étranger et de fascinant qu'à en rire et à le snober lorsqu'on est jeune adulte, on finit néanmoins par l'adopter en vieillissant ! Combien d'entre nous ont d'abord dit «veille-toi!» pour rigoler, pour singer les anciens, avant de se retrouver quelques années plus tard à le penser voir le hurler

avec vigueur et gravité à un mouffet trotinant trop près de la route ? «Euh, mais veille-toi les camions!» (Le Dico romand, Favre, 2020).

Alors, voici le premier mot d'une longue série: **Veiller (se): surveiller, guetter, faire attention.**

Bientôt une nouvelle police communale à Crassier

Jusqu'au 31 décembre 2022, Crassier faisait partie d'un groupement de communes ayant engagé deux ASP (Agent-e-s de Sécurité Publique) qui avaient pour mission, notamment, de contrôler les parkings.

Certaines et certains d'entre vous l'auront probablement remarqué: depuis le 1^{er} janvier 2023, plus aucun contrôle de stationnement n'a lieu. Et pour cause, plusieurs communes ont décidé à la fin de l'année passée de quitter le groupement provoquant, de facto, sa suppression ainsi que le licenciement des deux ASP. Depuis, disons-le clairement, beaucoup en ont profité.

Les nombreux abus dont nous sommes toutes et tous témoins depuis plusieurs

mois sont sur le point de prendre fin. En effet, la Municipalité a signé un contrat de prestation avec la PNR (Police Nyon Région, la police intercommunale de Nyon) afin de succéder à nos ASP. Soyons parfaitement clairs: la commune de Crassier ne devient pas membre de l'association intercommunale PNR, elle en devient cliente. Les missions des agent-e-s de la PNR sur le sol de notre commune seront les suivantes:

- Contrôle des stationnements;
- Gestion des licences et autorisations pour les établissements publics;
- Contrôle des horaires d'exploitation des commerces;
- Gestion de la Commission de police (ndlr. Commission de recours en cas de contestation d'amende, par exemple).



Vous l'aurez compris, la PNR sera pleinement habilitée à amender les contrevenant-e-s aux règles de stationnement communales, entre autres. Bien entendu, dans un premier temps, la PNR procédera essentiellement à de la prévention afin d'informer la population du nouveau système de contrôle mis en place. Le mandat de la PNR entrera en vigueur dans le premier trimestre 2024.

La Municipalité espère que ces mesures permettront de ramener de l'ordre dans la circulation routière de notre commune.

Vitesse à Crassier

Du 15 au 22 novembre dernier, la Municipalité a fait poser un radar semi-stationnaire sur la route de la Tour, dans la zone 30 km/h.

Durant ce laps de temps, cet appareil a enregistré le passage de 9'357 véhicules et a relevé 265 dépassements de la vitesse, reflétant un taux d'infraction de 2,83 %, ce qui est dans la moyenne cantonale pour ce genre de contrôle.

Sur ces derniers, 244 conducteur-rices seront sanctionné-es par une amende d'ordre (au maximum pas plus de 15 km/h

de dépassement, marge de sécurité déduite).

19 conducteur-rices seront dénoncé-es en préfecture (dépassement entre 16 et 24 km/h, marge de sécurité déduite).

1 conducteur-riche sera dénoncé-e au Ministère public (dépassement de plus de 25 km/h, marge de sécurité déduite).

La vitesse maximum enregistrée était de 59 km/h.



Les tenanciers de l'auberge communale «Au bœuf rouge» serviront leurs derniers plats le 23 décembre 2023

Jolan Chabbey et Denis Courtin, tenanciers du «Bœuf rouge», ont annoncé leur intention de cesser leurs activités au sein de l'auberge communale d'ici à la fin de l'année. La Municipalité regrette cette situation qui peut s'expliquer par le contexte économique défavorable, notamment. Elle souhaite

aux tenanciers encore en fonction le meilleur pour la suite et les remercie pour cette collaboration à l'issue prématurée.

Un appel à repreneur-euse-s a été lancé dans la semaine du 11 décembre 2023.

LES INFOS DE LA MUNICIPALITÉ



Ramassage des ordures ménagères

En 2024 le ramassage des ordures ménagères est modifié comme suit :

- Le ramassage du lundi 1^{er} janvier 2024 est déplacé au mercredi 3 janvier 2024.
- Le ramassage du lundi de Pâques le 1^{er} avril 2024 est déplacé au mardi 2 avril 2024.
- Le ramassage du lundi de Pentecôte 20 mai 2024 est déplacé au mardi 21 mai 2024.
- Le ramassage du lundi du Jeûne fédéral 16 septembre 2024 est déplacé au mardi 17 septembre 2024.

En dehors de ces dates, le ramassage des ordures ménagères continue d'avoir lieu normalement.

De plus, la déchetterie sera fermée aux dates suivantes :

- Mardi 02 janvier 2024 (nouvel an) ;
- Jeudi 09 mai 2024 (Ascension) ;
- Jeudi 1^{er} août (fête nationale) ;
- Mardi 24 décembre 2024 (Noël).

Rappel sur le bon usage des toilettes et autres évacuations des eaux usées

La Municipalité rappelle à la population qu'il est strictement défendu d'évacuer des éléments solides dans les toilettes ou autres collecteurs d'évacuation des eaux claires, en dehors des éléments spécialement prévus à cet effet. Par exemple, les lingettes, déchets alimentaires, etc., ne doivent en aucun cas être évacués par ce moyen.

L'année dernière, les Services Industriels de Terre Sainte

et Environs ont dû changer trois pompes d'une station de relevage pour un coût de CHF 300'000.-, notamment en raison de ces déchets néfastes qui ont endommagés le matériel.

Toutes autres instructions concernant les déchets à découvrir ou redécouvrir sur le bulletin communal annuel.

Nouvelle loi sur la protection du patrimoine (abattage des arbres)

Depuis le 1^{er} janvier 2023, la nouvelle loi sur la protection du patrimoine naturel et paysager est entrée en vigueur. La volonté du législateur est de renforcer la protection du patrimoine arboré cantonal. Pour ce faire, plusieurs mesures sont inscrites dans le texte. Par exemple, une mise à l'enquête publique de 30 jours est maintenant nécessaire ; les coûts de ladite enquête sont ensuite refacturés au demandeur. Une annonce dans la Feuille des Avis Officiels (FAO) est également obligatoire ; là aussi, le coût est refacturé au demandeur. Enfin, les trois seules conditions permettant d'abattre un arbre sont les cas où il représente :

- des risques sécuritaires ou phytosanitaires avérés ;
- une entrave avérée à l'exploitation agricole ;
- ou qu'il empêche l'accomplissement d'impératifs de construction ou d'aménagement.

L'application de cette nouvelle loi est extrêmement compliquée, aussi bien pour les particuliers qui ne comprennent pas les raisons d'une telle complexité mais aussi pour les communes qui doivent non seulement appliquer la loi sans le règlementent d'application qui n'a pas encore été adopté par le Conseil

d'Etat, mais aussi faire face aux oppositions systématiques d'associations environnementales.

Comble de l'absurde de cette loi : cet automne, pour de nombreux arbres, notamment le long des cours d'eau, aucune autorisation n'a été nécessaire ! La quantité de pluie incroyable tombée ces derniers jours a déstabilisé le sol et des vents tempétueux, sur feuillage encore vert, ont fait que de nombreux arbres sont tombés tout seuls, heureusement sans faire de dégâts. Tel ce magnifique noyer derrière le chemin de Marly en photo ci-contre !

Quoi qu'il en soit, la Municipalité, a d'ores et déjà décidé de s'engager en faveur de la protection du patrimoine arboré. En effet, dans le cadre du Plan climat communal, 10 arbres seront plantés chaque année sur le territoire communal. Les 5 premiers prendront racines au début 2024 à proximité de l'Ancienne scierie. De plus, la Municipalité poursuit ses discussions pour la plantation d'une lignée d'arbres le long de la route de Genève.



L'embellie des Mollets de Cr'Acier

Si l'origine des adages les plus connus sur la météorologie, comme les Saints de glace ou l'été de la Saint-Martin, d'autres, comme il fait cru sur Begnins, sont plus difficiles à expliquer. Il en sera peut-être ainsi de l'embellie des Mollets, situation météorologique qui fait que chaque dimanche matin, sauf exceptions qui confirment la règle, les coureurs peuvent jouir d'une éclaircie soudaine et bienvenue!

Vous qui courez tout-e seul-e sur un tapis, n'hésitez pas à venir bouger dans la nature et découvrir l'embellie dominicale. Rendez-vous sur la place du Lien à 09h30!



Concert de Cantabile: le Temple de Crassier a vibré!

Le 25 novembre passé, le groupement musical Cantabile a donné de la voix au Temple de Crassier! Durant ce concert, les spectateur-ric-e-s ont eu le plaisir d'écouter des œuvres

de Mozart, Bellini et Diabelli. Un tout grand merci à elles et eux pour leur magnifique performance!



Le retour du Crasseux

Elle n'est pas passée inaperçue, ce photo-montage d'une nouvelle ligne ferroviaire imaginée par un bureau d'étude de circulation sérieux, qui depuis Morges, s'éloigne du lac, évite Rolle et Nyon, passe à Crassier pour piquer sur Genève en territoire français! L'idée peut paraître séduisante, mais il y a un petit problème. Où la faire passer, cette nouvelle ligne? Sur l'ancienne voie de chemin de fer du Nyon-Crassier-Divonne, devenue aujourd'hui route de Nyon et Voie verte française? Il faudra se lever de bonne heure!

Mais en attendant, le Crasseux vit, puisqu'il est devenu l'emblème de notre équipe de Volley-Ball qui vient d'organiser un important tournoi dans les salles de sport de Crassier. Et avec une belle performance à la clé puisque l'équipe crassiérane finit deuxième, derrière ABFAB 1 Lausanne. Bravo!



Naissances

Crassier souhaite la bienvenue aux nouveau-nés 2023:

Thomas, Thiago, Zachary, Mahila, Inata, Apolline, Lizya, James, Axel, Roxane, Kiana et Nev.

AGENDA

31 décembre 2023, à minuit Devant le Temple

Trilogie de fin d'année – Sonnerie des cloches. Organisation : Commune de Crassier

12 janvier 2024, à 19h00 Salle communale, Crassier

Trilogie de fin d'année – Cérémonie des Bons Vœux. Organisation : Collaboration SDC et commune de Crassier

13 janvier 2024, dès 10h00 Au bout du chemin des Brumes

Trilogie de fin d'année – Brûlage des sapins. Organisation : Amicale des pompiers

19 janvier 2024, à 20h00 Atelier de Mlle. F, Rue de la Tour 46

Cendre de vie (théâtre) - Par la Compagnie sur un arbre perchée

Avec Shannon Granger et Audrey Launaz, mes Jérémie Bielmann. Organisation : Atelier de Mlle. F.

28 janvier 2024, de 10h00 à 11h00 Atelier de Mlle. F, Rue de la Tour 46

Tartine de contes - Réservation indispensable : mllefatelier@gmail.com

Participation : 10.-/15.-/45.- enfant/adulte/famille

3 février 2024 à 20h00 Salle communale de Crassier

Concert de Jazz - Style musical : Swing, Blues, Bop, Latin, Bossa. Avec Alerte au Jazz quintet

Organisation : Atelier de Mlle. F.

25 février 2024, de 10h00 à 11h00 Atelier de Mlle. F, Rue de la Tour 46

Tartine de contes - Réservation indispensable : mllefatelier@gmail.com

Participation : 10.-/15.-/45.- enfant/adulte/famille

24 mars 2024, de 10h00 à 11h00 Atelier de Mlle. F, Rue de la Tour 46

Tartine de contes - Réservation indispensable : mllefatelier@gmail.com

Participation : 10.-/15.-/45.- enfant/adulte/famille

Les sociétés locales peuvent annoncer gratuitement leurs prochains évènements à but non lucratifs dans l'Agenda du journal du Lien. Pour ce faire, veuillez envoyer toutes les informations utiles à commune@crassier.ch.

De belles fêtes de fin d'année à toutes et tous!

Chère-s habitant-e-s de Crassier, la Municipalité vous souhaite de joyeuses fêtes de fin d'année! Que cette période soit remplie de chaleur, de bonheur et de moments précieux en compagnie de vos proches. Nous remercions chaun-e pour son soutien et son engagement envers notre belle commune.

Passez de merveilleuses fêtes et une nouvelle année remplie de succès et de prospérité.

Joyeuses fêtes!



www.crassier.ch

Pilier public, cartes CFF, tous-ménages, location de salles, agenda...

Toutes les informations communales sont disponibles sur notre site internet!

